

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
DE LA COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE D'ILLE ET VILAINE  
DU 20 DECEMBRE 2016**

Présents :

G. BERGOT	CTD35
S. DUTAY	CESA
N LE BERRE	Haliotis
C. SOHIER	B T D
D. PELISSE	SMPE/CSD
Y. EON	CESA
A.C. GAILLOT	APL
P BILLAUD LE GAC	Bulles'O

T. COURTEILLE	Bulles'O
O. PHILIPPE	ASMR
Y LE BERRE	Haliotis
R. MEAR	S C F/ASMR
J F COGNEZ	S C F
S LEON	CVAS
J Y COPPIN	Zomards

F R CUENIN	ASMR
Y. ROPERT	CSGR
F. BOURY	CSD
S PETIJEAN	CSCE
J HARDY	SIRMER
L BROUSTAL	BSS
C RUILLERE	BSS

Excusés :

Y. LEMARCHAND	CASAR
D. COETMEUR	CASAR
F. RENAUD	CASAR

P. YAN	CTD35 – MF2
J. F. ROUX	B T D
M FOUBERT	S C F

J.C. ROLLAND	RenSport
M. GERARD	CSGR

Ordre du jour prévu :

- ✓ **Approbation du compte rendu du 27 / 09 / 2016**
- ✓ **Projets des actions de la saison 16 / 17**
  - **Initiateur**
  - **MF1**
  - **MF2**
  - **Plongées aux mélanges**
  - **TIV**
  - **Mélanges**
  - **Points divers : Carrière de Fougères**
- ✓ **Infos fédérales : CTN / CTR BPL**
- ✓ **Questions diverses**

# **1. Approbation du compte-rendu du 27 sept 2016**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

En tenant compte de la correction de la date de la réunion : 27 sept et non 28 comme indiqué dans le compte rendu initial

## **Projets des actions de la saison 2016– 2017 :**

### **2. initiateurs.**

Sylvie DUTAY / Yves BRESSY  
initiateur.ctd35@gmail.com

#### **Stage TSI : Tuteur Stagiaire Initiateur**

10 moniteurs ont participé à la formation.

Club	nbre	Club	nbre
Haliotis	3	GASPAR	1
Bulles'O	1	S C F	2
CASAR	3		

#### **Initiateur**

25 stagiaires présents sur les 2 journées du stage initial des dimanches 09 et 16 octobre 2016.

Club	nbre	Club	nbre	Club	nbre	Club	nbre
CSCE	4	GASPAR	1	Bulles'o	2	CSD	4
Haliotis	5	CASAR	6	SCF	3		

L'organisation des journées départementales a été remodelée

Date	Lieu <i>à confirmer</i>	Sujets	Intervenants
27-nov-16 16 stag	CSGR	Fiches Péda + utilisation des outils Orga Séances	Jean-François Gaby
11-dec-16 11stag	Redon	Prévention des accidents Progression N1 et N2 Apports théoriques N1-N2	Sylvie Frédéric
15-janv-17	Fosse Gayeulles	Plongée Jeunes Réglementation Baptême	Pascal LX Yves Michel
5-fev-17	Fougères	Apnée NAP	Commission Apnée Commission NAP
19-mars-17	Dinard	Examen blanc	

Quelques interrogations sur le nombre de stagiaires présents sur les journées départementales, notamment sur celle de Redon.

Si l'éloignement est avancé, il faut tenir compte des mise à disposition de piscine gratuitement ; le club du GASPAR a aussi des stagiaires et des moniteurs qui eux aussi font le déplacement lorsque les journées se déroulent ailleurs.

L'organisation de l'examen CTD 35 : 02 avril 2017 Cet examen se déroulera à Dinard.

Compte tenu du nombre de moniteurs disponibles sur les journées départementales, le risque d'un département « riche » en encadrement risque d'imposer des choix pour l'examen : nous ne pourrions pas donner satisfaction à tout le monde.

## Module complémentaire UC 10

Une septième compétence désignée UC10 est optionnelle et concerne les Guides de Palanquées – Niveau 4 et Initiateur (E2 de la FFESSM)

UC10 : 4 séances à 20 m et 1 journée pédagogique.

Pour faire suite à la sollicitation des derniers GP N4 seuls 2 étaient disponibles sur les dates évoquées en novembre. Aussi nous misons sur l'option de mettre en place ce nouveau module en avril/mai dans l'objectif de permettre aux futurs E2 en formation cette année de se greffer sur ce module après l'examen d'avril. L'objectif final étant de permettre à d'éventuels futurs stagiaires pédagogiques de pouvoir bénéficier d'allègements dans la formation MF1 à partir du moment où ils auront mis en application des séances d'encadrement dans la zone 0 – 20 m.

Tableau des allègements et exemptions disponible dans le chapitre MF1 du MFT.



	MF1 allègements et exemptions	Stage Initial	Stage en situation							Examen						
		Stage Initial	Accueil des plongeurs	Conception pédagogique	Formation des plongeurs			Site de plongée Organisation	Sécuriser l'activité	Connaissances support	Aptitude -25 m	Epreuve de pédagogie de la pratique	Epreuve de pédagogie organisationnelle	Epreuve de pédagogie de la théorie	Epreuve de remontée d'un plongeur en difficulté de - 25 m	Connaissance des règlements
certification acquise			UC1 10 unités de formation	UC2 10 unités de formation	UC3 10 unités de formation sans scaph	UC3 40 unités de formation avec scaph	UC3 15 unités de formation théorie	UC4/5 10 unités de formation	UC6 4 unités de formation	UC7	A1	1	2	3	4	5
	BP-JEPS	exempté			exempté						exempté					exempté
	Stagiaire DE-JEPS	exempté	exempté	exempté	exempté	exempté	exempté	exempté	exempté	exempté	exempté					
	GP-N4		exempté								exempté					
	GP-N4 + DP		exempté						allégé de 5		exempté					
	GP-N4 + Init (0-6 m)		exempté	allégé de 4	allégé de 5	allégé de 10					exempté					
	GP-N4 + Init (0-20 m)	exempté	exempté	exempté	allégé de 5	allégé de 20					exempté					
	GP-N4 + DP + Init (0-6 m)		exempté	allégé de 4	allégé de 5	allégé de 10		allégé de 5			exempté					
GP-N4 + DP + Init (0-20 m)	exempté	exempté	exempté	allégé de 5	allégé de 20		allégé de 5			exempté						
conditions d'allègement et d'exemption	BP-JEPS	Etre titulaire de la qualification BP-JEPS.														
	Stagiaire DE-JEPS	Avoir obtenu l'UC3 du cursus DE-JEPS depuis moins de 3 ans														
	GP-N4	Etre titulaire de la qualification GP depuis moins de 3 ans à la date de délivrance du livret pédagogique														
	DP	Avoir réalisé la direction de 10 plongées, attestées par un enseignant E3 licencié à la FFESSM ou le président de Club														
	Init (0-6 m)	Avoir réalisé 10 séances d'enseignement les 2 années précédentes, attestées par un enseignant E3 licencié à la FFESSM ou par le président de club.														
	Init (0-20 m)	Avoir réalisé l'UC10 (Enseignement 0 - 20 m) du cursus Initiateur. Avoir réalisé 20 séances d'enseignement dans l'espace 0 - 20 m, à l'issue de l'acquisition de l'UC10, dont au moins 10 en milieu naturel au-delà de 6 m, les 2 années précédentes, attestées par le E3 licencié à la FFESSM ou par le président du club.														

Proposition (à confirmer) :

2 séances péda à la Maison des Sports à Rennes 20 h 30 - 22 h 30

2 journées en milieu naturel ( carrière de Fougères )

### 3. formation MF1

Gaby BERGOT

Poursuite du **stage en situation** ouvert à tous les stagiaires péda :

Un mardi tous les 15 jours à la Maison des Sports, depuis le 11 octobre 20h30/22h30 travail de péda théorique et organisationnelle sur la base de sujets à présenter.

Des sorties péda pratiques en fonction des disponibilités 1 fois/mois :

04 déc carrière de Fougères 15 janv fosse des Gayeulles

Poursuite du travail en collaboration avec la CTD 56 pour le stage final et examen  
**Stage final 35 / 56** au club Scubagrec à Ile de GROIX

stage du 11 au 15 juin 17

examen 16 et 17 juin 17

Interrogation sur l'opportunité de le maintenir à Groix compte tenu du nombre très faible de stagiaires potentiels de la CTD56, reste le problème des arrhes de résa versés.

## **4. formation MF2**

Pascal YAN

Toujours pas de stagiaire sur le 35

Pascal fait le lien permettant à d'autres formations ( ex CTR Normandie) d'utiliser le site de Fougères pour faire des 50 m dans de bonnes conditions, associé à de la péda.

## **5. Handisub**

Didier PELISSE

[handisub@ffesm35.fr](mailto:handisub@ffesm35.fr)

Organisation d'un stage EH1 en collaboration avec le club des Zomards de Bain de Bretagne.

26 – 27 novembre 2016

9 nouveaux EH1 validés, dont

35 : Zomards, Bulles'O

50 – 49

Merci au club des Zomards et aux bénévoles pour leur collaboration aux encadrants : Marie-Agnès, Franck, Bernard, Didier



Projet de stage MEH1 à Trébeurden en septembre 2017

## **6. Plongée aux mélanges**

Jeff ROUX / Christophe SOHIER

### **Planning des activités :**

Trois soirées à thème :

**06/10/2016 :** Plongée profondes et intérêts des mélanges 4 participants

**01/12/2016 :** Les recycleurs 3 participants

**12/01/2017 :** La décompression et les Gradients Factors GF

*annulé faute d'inscrits suffisant*

### Journées plongée Trimix / Tek :

1 plongée à Fougères lors du WE de formation Nitrox confirmé 05 ou 06 novembre  
plongeurs autonomes PTH70 de la CTD 35  
participation de 7 plongeurs

### Formation Nitrox confirmée :

date : 05 et 06 nov. 2016  
2 plongeurs validés

### Formation Trimix : (support Objectif 120, Alain barbier)

#### **FORMATION PLONGEUR TRIMIX PTH 70**

#### **4 Journées à Fougères**

Formation sur deux week-ends, apports théorique et  
WE 11&12 mars 2017 + 25&26 mars 2017

ou

W E 8&9 avril 2017 + 22&23 avril 2017

5 plongées

8 plongeurs maximum

Coût : 450,00 € (carte FFESSM et gaz compris)

Documents disponibles sur le site du CoDep

<http://cdessm35.free.fr/guppy/articles.php?lng=fr&pg=313>

ou via le menu de gauche : commission technique / mélanges et tek

## **7. T. I. V.**

Yvon ROPERT

Stage de formation TIV sur le département le WE des 17 et 18 décembre 2016  
Piloté par Yvon, avec l'appui de Gilles COCHARD de l'équipe de formateur régionale  
11 stagiaires validés

Toujours ce problème récurrent du peu d'inscrits à la date limite des inscriptions, et suite à la menace d'annulation quelques inscriptions supplémentaires. Toutefois compte tenu des délais les dossiers d'inscription et les chèques ne sont pas transmis préalablement au WE et donc des stagiaires prévus ne se présentent pas ce qui ne facilite pas l'organisation.

D'autres stages en projet sur la région :

28-29 janvier 2017 56

04-05 mars 2017 53

11-12 mars 2017 44

Prévoir une organisation durant l'hiver :

✓ pour le TIV des blocs du CoDep,

### **Evolution de la réglementation relative au TIV :**

A partir du 01/01/2017, les registres sont remplacés par un la base fédérale nationale  
(<https://tiv.ffessm.fr>)

la validité des diplômes TIV est sujette à recyclage

Formation initiale TIV obtenue	Réactivation au plus tard		Recyclage au plus tard	Remarque
	Avec activité	Sans activité	Avec activité	
Entre 1985 et 31/12/2015	NON	31 décembre 2019	31 décembre 2021	Le décompte commence au 01/01/2017 prolongé jusqu'au 31 décembre de l'année d'échéance pour les non actifs. Le décompte commence au 01/01/2016 prolongé jusqu'au 31 décembre de l'année d'échéance pour les actifs.
Entre 01/01/2016 et 31/12/2016	NON	31 décembre 2019	31 décembre 2021	Le décompte commence au 01/01/2017 prolongé jusqu'au 31 décembre de l'année d'échéance pour les non actifs. Le décompte commence au 01/01/2016 prolongé jusqu'au 31 décembre de l'année d'échéance.
Entre 01/01/2017 et 31/12/2017	NON	31 décembre 2019	31 décembre 2022	Le décompte commence au 01/01/2017 prolongé jusqu'au 31 décembre de l'année d'échéance.
A partir du 01/01/2017 Entre 01/01/Année N et 31/12/Année N	NON	31/12/ Année N+2	31/12/Année N+5	Décompte de date à date prolongé au 31/12 de l'année N+5.

Evolution vers la dématérialisation des TIV avec non reconduction possible des macarons, une version d'enregistrement informatique du suivi des blocs en projet.

Afin d'anticiper l'utilisation de cette nouvelle application, il est demandé aux président(e)s de clubs de :

- Demander à ce que chaque TIV mette à jour son profil sur le site fédéral en utilisant leur N° de licence et mot de passe
- Vérifier que leurs TIV sont bien reconnus comme tel dans la base fédérale
  - Si oui, valider le TIV pour leur club
  - Si non, contacter [tiv@ctrbpl.org](mailto:tiv@ctrbpl.org)

Pour plus de précisions, voir site fédéral dédié avec explications :

### *L'APPLICATION TIV EN SERVICE*

*La nouvelle application internet dédiée à la gestion des TIV a été mise en ligne depuis mi-décembre 2016 et son usage sera obligatoire à compter du 01 mars à la FFESSM. C'est une véritable révolution sur le plan humain et administratif pour les clubs et SCA, mais ô combien nécessaire.*

*La FFESSM a saisi la balle au bond en 2016, lorsque la réglementation sur les TIV a changé. Elle aurait pu se contenter d'adapter le dispositif sur les plans techniques et administratifs en modifiant simplement ses procédures papier. A la place, la fédération a fait le choix ambitieux de complètement dématérialiser l'ensemble du dispositif TIV, en allant beaucoup plus loin que les seules exigences réglementaires.*

*Cette application est conçue pour répondre aux attentes en matière de TIV du grand public, des licenciés, des Clubs et SCA de la FFESSM, des Techniciens TIV, des CTR et de la CTN. Chacun y trouvera des développements lui permettant de gérer l'ensemble du dispositif TIV à son niveau.*

*Afin de faciliter l'usage du site, dans la rubrique "Mode d'emploi" accessible dans le bandeau, en haut de page, figurent différentes notices expliquant les subtilités d'usage de l'application en fonction du statut de l'utilisateur (public, licencié, club/SCA, TIV, CTR, CTN).*

L'adresse : <https://tiv.ffessm.fr/>

## 8. Ordre du jour de la C T R du 17 décembre 2016

### Dossiers pour information

- Suivi des stagiaires péda
- Organisation de la théorie anticipée GP N4
- Enseignement de la décompression : MàJ du MFT
- La réforme des TIV
- Retours CDN d'octobre suite à la CTN du 17 sept
- Formation MF2 CTR BPL
- Information sur les activités du Collège
- Assemblée Générale 2017

Le compte rendu est disponible sur le site de la CTR BPL

<http://www.cibpl.fr/fr/plongee-sous-marine/actualites/compte-rendu-de-la-reunion-ctr-du-17-decembre-2016/168/5642.aspx>

## 9. Points divers :

### ➤ Carrière de Fougères

Inauguration des locaux par la mairie le samedi 22 octobre 16  
Déception suite à la faible participation des clubs

Projet d'immersion de 2 épaves sur le plateau à 10 m et sur la route à 20 m  
Projet à l'étude pour leur transfert depuis la Rance vers Fougères, puis dépollution sur site puis immersion.

*Post réunion : les 2 épaves sont arrivées sur site le 27/12/2016*



*en projet nécessitant de la main d'oeuvre : nettoyage des bateaux avant immersion puis immersion sur zone : 10 m et 20 m*

*Nous ne manquerons pas de faire appel aux bonnes volontés pour le planning défini :*

*nettoyage des bateaux : samedis 21 janvier et 11 mars 2017*

*mise à l'eau et immersion : vendredi 24 mars 2017*

### ➤ Validation des brevets par un moniteur :

L'espace licencié sur le site fédéral, permet à chaque moniteur de définir à quel (s) clubs il donne accès à l'utilisation de son N° moniteur pour valider des brevets. Initialement ce droit était attribué à tous les clubs ; la fédération a réduit cette possibilité par défaut au club lié à la licence du moniteur, possibilité à chaque moniteur d'étendre cet accès à d'autres clubs après avoir donné son accord via le site FFESSM :

Consulter les brevets dont vous êtes le moniteur

Gérer les autorisations à l'utilisation de votre identité pour la souscription des brevets

**LISTE DES AUTORISATIONS**

← Retour    Ajouter nouvelle autorisation

N° structure	Nom structure
Aucun club autorisé	

## 10. Dates à venir :

- Réunions CTD
  - mardi 04 avril 2017 20 h 30 à la Maison des Sports - Rennes
  - mardi 27 juin 2017 20 h 30 à la Maison des Sports - Rennes
  
- 1er avril 2017 théorie GP N4  
Fiche d'inscription disponible sur le site de la CTR BPL  
<http://www.cibpl.fr/fr/plongee-sous-marine/actualites/theorie-regionale-anticipee/168/2750.aspx>  
Centres d'examen 1<sup>er</sup> avril : Rennes et Châteaulin  
15 avril : Nantes  
Les moniteurs souhaitant participer au jury peuvent se faire connaître en m'adressant un mail
  
- A G électorale du CIBPL samedi 04 février 2017  
Cette AGR sera organisée à Fac de droit à Rennes, les bonnes volontés pour aider à l'organisation peuvent se faire connaître.  
<http://www.cibpl.fr/fr/comite-ffessm-bretagne-pays-de-loire/actualites/agr-2017-documents-a-telecharger/1/5589.aspx>

Etant électorale également pour les commissions le Pdt de la CTR sera élu à cette date ; à ce jour Olivier BELAUD a fait part de son souhait de se représenter  
« il semblerait que J P MARTEAU serait également candidat à ce poste ? »  
La CTD35 devant prendre part à ce vote, merci aux clubs de me faire remonter leur souhait de vote.

Bonne fêtes de fin d'année à toutes et à tous



**Gaby BERGOT**  
Responsable CTD35  
Mobile : 06 72 27 93 34  
Email : president.ctd@ffessm35.fr

Le responsable de la C. T. D. 35

Gaby BERGOT